

#CriseMetiersdelHumain

Une mobilisation pour la reconnaissance de l'ensemble des professionnels et des associations d'action sociale, médico-sociale et de santé en région Centre Val de Loire

En cette journée du 6 octobre 2021, le réseau UNIOPSS/URIOPSS poursuit sa mobilisation pour appeler à un **accroissement cohérent des rémunérations et véritable reconnaissance des professionnels et des associations d'action sociale, médicosociale et de santé**. Informations, témoignages, chiffres, difficultés rencontrées actuellement sont en discussion sur [#CriseMetiersdelHumain](#)

En région Centre Val de Loire, l'appel à une reconnaissance de l'ensemble des professionnels et des associations d'action sociale, médico-sociale et de santé a occupé une place centrale lors des 6 journées de rentrée départementales de l'URIOPSS Centre organisées entre le 27 septembre et le 5 octobre 2021 qui ont mobilisé plus de 400 participants. Postes vacants, fuite de personnels vers des secteurs bénéficiaires de revalorisations salariales, épuisement des équipes, incompréhension des professionnels oubliés par les revalorisations alors que leur action a été saluée comme essentiel au bon fonctionnement de notre pays. Avec l'impossibilité de répondre aujourd'hui à l'ensemble des besoins des personnes vulnérables (personnes âgées, en situation de handicap, de précarité sociale, des jeunes de la protection de l'enfance ou des malades), à domicile ou en établissement.

Aujourd'hui, les mesures nationales et départementales ne sont pas à la hauteur des enjeux salariaux et de reconnaissance de l'action sociale et médico-sociale associative.

Et c'est un paradoxe, car il y a eu des avancées. Mais celles-ci ont créé d'insoutenables distorsions salariales entre les métiers et les secteurs.

Le Ségur de la Santé a suscité beaucoup d'espoirs. L'accord signé le 13 juillet 2020 est un effort inédit et une belle avancée sociale. Mais les revalorisations salariales de 183€ nets issues du Ségur de la santé ne concernent à ce jour, pour le secteur privé non lucratif, que les établissements sanitaires et les EHPAD. L'accord de méthode résultant de la mission Laforcade évoque une revalorisation de certains professionnels pour les établissements et services financés par l'Assurance Maladie. Le secteur social y est mentionné, c'est suffisamment rare pour être souligné, mais force est de constater qu'aucun engagement ferme ni aucun calendrier n'est annoncé sur ce point. Pour la Branche de l'aide à domicile, l'avenant 43 (enfin agréé !) vise à améliorer les conditions de rémunération des personnels. Mais les conditions de financement de ces revalorisations demeurent incertaines.

En conséquence, de nombreux professionnels de l'action sociale et médico-sociale demeurent encore exclus de ces revalorisations en fonction de leur métier ou de l'autorité de tarification compétente.

Cette situation pose plusieurs problèmes :

- Un manque de reconnaissance de l'ensemble des professionnels, mis en exergue durant la crise sanitaire, que reflète l'insuffisante évolution des rémunérations au cours des 10 dernières années notamment (conduisant certaines grilles des conventions collectives du secteur en dessous du niveau du SMIC) ;
- Une iniquité de traitement générant un risque juridique de voir rémunérés différemment des professionnels disposant des mêmes responsabilités et qualifications ;
- Une majoration du déficit d'attractivité du secteur et une mise en concurrence des structures en matière de recrutement, mettant en cause, à terme, la capacité des associations à déployer leur projet et à mettre en œuvre les politiques sociales. Les associations observent déjà des phénomènes de fuite de professionnels d'un secteur à un autre. Ces secteurs font face à de grandes difficultés de recrutement, et du turn-over important. A cela s'ajoute un fort épuisement des professionnels, renforcé par la crise sanitaire, qui perdure. Ces difficultés en matière de ressources humaines impactent la continuité et la qualité des accompagnements et les prises en charge des personnes particulièrement fragiles et vulnérables.

Il est donc nécessaire à la fois d'accroître ces rémunérations et d'assurer une cohérence entre les différents secteurs. Dans toutes les régions, les associations, fondations, mutuelles engagées dans l'action sociale et de santé appellent l'ensemble des autorités publiques compétentes à agir rapidement pour concrétiser cette reconnaissance et assurer l'équité.

Pour répondre aux besoins des personnes vulnérables sur les territoires et garantir la qualité des accompagnements, il faut reconnaître la place et le rôle des associations d'action sociale et de santé et la valeur du travail effectué par les professionnels. Cette reconnaissance du secteur passe désormais par des actes concrets. Nous avons eu des engagements politiques. Nous avons suffisamment de rapports attestant des besoins de notre secteur. Il nous faut à présent des décisions qui prouvent que nous sommes, bien plus que de simples opérateurs, de véritables partenaires au service de tous, dont l'engagement et le sens des responsabilités est nécessaire à notre pays, et pas seulement en temps de crise. Ce serait une avancée majeure, au moment où nous fêtons le 120^{ème} anniversaire de la loi du 1^{er} juillet 1901 créant les associations !

Dans une récente Tribune, Patrick Doutreligne, Président de l'UNIOPSS, soulignait que notre pays ne pouvait « esquiver l'indispensable revalorisation des métiers du sanitaire et du social au risque d'un délitement progressif de notre cohésion »¹.

Ce 6 octobre 2021, par cette mobilisation nationale et régionale du réseau UNIOPSS/URIOPSS, les associations appellent à nouveau avec force à une véritable reconnaissance des compétences et des métiers du secteur social et de la santé. Afin de relever ensemble les défis pour répondre aux besoins des personnes vulnérables de notre pays.

Marcel Hartmann
Président de l'URIOPSS Centre

Chronique d'une mobilisation pour la reconnaissance des professionnels et des associations d'action sociale, médico-sociale et de santé

- [Une mobilisation nationale à l'initiative du réseau UNIOPSS/URIOPSS le 6 octobre 2021.](#)
- Reportage de France 3 au 19/20 : JT EN CENTRE-VAL DE LOIRE du 4 octobre 2021 sur l'action de l'ADMR37 à la suite duquel l'URIOPSS est intervenue - [lien](#)
- Un des axes majeurs des [Propositions Prioritaires de l'URIOPSS Centre 2021](#) – septembre 2021 et des six journées de rentrée départementales de l'URIOPSS organisées entre le 27 septembre et le 5 octobre 2021 qui ont mobilisé plus de 400 participants sur toute la région.
- [Un courrier interfédéral et interassociatif](#) (APAJH37, APF France Handicap, FEHAP, NEXEM, URIOPSS) du 20/09/2021 sur les « Conséquences du Ségur de la santé et l'attractivité des métiers du soin et de l'accompagnement » est adressé aux 6 Conseils départementaux.
- Le Président de l'URIOPSS signe une tribune en juillet 2021 : [« Accroissement cohérent des rémunérations et véritable reconnaissance des professionnels et des associations d'action sociale, médico-sociale et de santé : il y a urgence ! »](#)
- [Une Lettre ouverte du Conseil d'administration de l'URIOPSS à l'attention des décideurs publics](#), 25/11/2020 : « L'action sociale, médico-sociale et de santé associative demande : des primes exceptionnelles covid-19 égalitaires / un accroissement des rémunérations des professionnels/ une véritable reconnaissance des associations et des professionnels. » L'UNIOPSS a étendu cette démarche au niveau national.

L'URIOPSS Centre est une Union d'associations et d'organismes privés à but non lucratif des secteurs sanitaire, social, médico-social et de lutte contre les exclusions. Elle rassemble plus de 200 associations et fédérations d'associations, soit plus de 650 établissements et services, répartis sur les 6 départements de la région Centre, agissant dans 7 domaines : les personnes handicapées ; les personnes âgées ; l'aide et le soin à domicile ; la lutte contre les exclusions ; la petite enfance, les jeunes et les familles en difficulté ; la santé.

L'URIOPSS Centre réalise trois missions principales :

une mission d'animation : en facilitant les liaisons et échanges entre les organismes, en constituant un terrain de rencontres et de réflexion
une mission d'information et de formation, de soutien technique et d'accompagnement : en mettant à disposition les services techniques et la documentation nécessaires, en proposant formations et accompagnements des salariés et bénévoles ;

une mission de représentation des associations auprès des élus et des administrations, pour faire connaître l'esprit, les objectifs et activités des associations non lucratives du secteur sanitaire et social. L'URIOPSS Centre est une Union d'associations et d'organismes privés à but non lucratif des secteurs sanitaire, social, médico-social et de lutte contre les exclusions.

¹ Patrick Doutreligne, Président de l'UNIOPSS : *La parenthèse sociale va-t-elle se refermer ?*, 21 juin 2021.